

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 octobre 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 33, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-412

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Dépôt et rapport du maire relatif à des dépenses décrétées à la suite de l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy
- Conseil — Demande au ministère des Transports — Intersection route de Fossambault et rang des Mines
- Conseil — Sécurité civile — Demande d'aide financière — Volet 3
- Greffe — Appel d'offres n° APO-2019-011 — Démolition et construction d'un complexe multifonctionnel — Secteur Est
- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2019-602 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la limite de vitesse sur une partie de la Route 138*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 6 septembre au 10 octobre 2019, pour un montant de 2 341 152,49 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 30 septembre 2019, pour un montant de 6 900 799,73 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 septembre 2019, pour un montant de 364 835,01 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 6 septembre au 10 octobre 2019, pour un montant de 1 392 422,06 \$.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 16 OCTOBRE 2019

Le greffier dépose le procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016 et plus particulièrement de la résolution 2016-542.

DÉPÔT ET RAPPORT DU MAIRE RELATIF À DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES À LA SUITE DE L'AFFAISSEMENT PARTIEL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE ROY

Le maire fait rapport des dépenses qu'il a décrétées selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et dépose le rapport.

2019-413

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 8 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 OCTOBRE 2019 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 octobre 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 OCTOBRE 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 octobre 2019.

2019-414

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 23 OCTOBRE 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-616** Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un boîtier d'engrenage et d'un tambour de levage pour un pont roulant de marque *Konecranes* (Dossier 61588)
- AP2019-617** Adjudication d'un contrat pour le service d'intervention d'urgence lors de déversements accidentels de produits pétroliers ou de déversements des réseaux d'égout (Appel d'offres public 61332)
- AP2019-622** Adjudication de contrats pour des travaux d'ouvrages d'art sur différentes structures de la Ville de Québec (Appel d'offres public 61419) — Lots 1 à 6
- AP2019-630** Adjudication d'un contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement (Dossier 41083)
- DE2019-270** Entente entre la Ville de Québec et l'*École de technologie Codeboxx*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Soutien au développement de l'École de technologie Codeboxx*
- TM2019-248** Prise d'acte du projet de *Stratégie de sécurité routière 2020–2024* et consultation publique sur ce projet de Stratégie
- AP2019-605** Renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* (Dossier 52827)
- AP2019-643** Vente de matériel en surplus du Service de la protection contre l'incendie de la Ville de Québec au Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis
- AP2019-659** Adjudication de contrats pour le service de réparation et de fourniture de pièces pour camions-fourgons *Dodge* et *Mercedes-Benz Sprinter* (2 lots) (Appel d'offres public 61479)
- RH2019-944** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec — Section locale 1638 (SCFP) 2019-2023*
- TE2019-009** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- PA2019-137** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1296
- TM2019-213** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout de cinq nouveaux feux de circulation*, R.A.V.Q. 1245
- PA2019-020** *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1257

DE2019-250 *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'immeubles et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du réseau structurant de transport en commun de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1297*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-415

**CONSEIL — DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS —
INTERSECTION ROUTE DE FOSSAMBAULT ET RANG DES MINES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE prendre acte des travaux temporaires réalisés à l'intersection de la route de Fossambault et du rang des Mines à la suite de la demande de la Ville au ministère des Transports du Québec (MTQ) par la résolution 2019-266 du 24 juillet 2019, lesquels améliorent la sécurité de l'intersection;

DE demander au MTQ d'apporter les correctifs suivants :

- Remplacer le panneau de signalisation indiquant une vitesse maximum de 90 km/h à la sortie de la bretelle de l'autoroute 40 en direction nord pour le remplacer par un panneau avancé indiquant le début de la prochaine zone à 70 km/h ou de faire commencer la zone à 70 km/h à cet endroit;
- Prolonger vers le sud la ligne centrale de bollards en face du 991, route de Fossambault, de façon à empêcher les véhicules qui circulent vers le nord de passer à gauche des bollards dans le sens inverse de la circulation pour entrer au 991, route de Fossambault;

DE transmettre copie de la présente résolution à Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la Capitale-Nationale et députée de Louis-Hébert et à M. Luc Tremblay, directeur général, Direction générale de la Capitale-Nationale au ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-416

**CONSEIL — SÉCURITÉ CIVILE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE —
VOLET 3**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

PRÉSENTE une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 10 000 \$; pour un projet qui totalise un investissement global de 50 000 \$ en sécurité civile;

AUTORISE M. Jean-Sébastien Bussière, directeur du Service de l'urbanisme, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-417

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-418

GREFFE — MAINLEVÉE — HYPOTHÈQUE — CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE donner mainlevée totale et consentir à la radiation de toutes hypothèques et autres droits créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte d'hypothèque immobilière par Campus Notre-Dame-de-Foy en faveur de la Ville de Saint-Augustin-de-Demaures, reçue devant M^e Martin Robitaille, notaire, le 24 octobre 2008, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 10 novembre 2008, sous le numéro 15 742 665;

DE déclarer que la créance qui fait l'objet de la mainlevée lui appartient toujours en pleine et entière propriété puisqu'elle n'a jamais été cédée, transportée ou aliénée en faveur de qui que ce soit;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer la mainlevée pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-419

GREFFE — ANNULATION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC — LOT 4 161 316 — 4163, RUE DE L'HÊTRIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'annuler la servitude située sur le lot 4 161 316 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, résultant de l'acte de servitude daté du premier septembre 1989, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 8 septembre 1989 sous le numéro 32405 et de céder au propriétaire du lot le tuyau d'aqueduc situé dans cette servitude;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte d'annulation de la servitude pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-420

GREFFE — PROLONGATION DE DÉLAI DE SIGNATURE — EGL CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-313 du 27 août 2019 par laquelle la Ville accepte l'offre d'achat de EGL Construction inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat prévoit que le contrat doit être signé au plus tard le 11 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat est conditionnelle à l'éventuelle obtention d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le contrat n'a pas été signé et que le promettant-acquéreur demande un délai supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE prolonger le délai pour la signature de l'acte de vente prévue à la promesse d'achat de EGL Construction inc. du 26 août 2019 jusqu'au 2 décembre 2019 de façon à laisser le temps au promettant-acquéreur de compléter le processus d'obtention d'une dérogation mineure prévue comme condition à la promesse d'achat.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-421

GREFFE — ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF AU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE — APPEL D'OFFRES N° APO-2019-012

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif au plan de sécurité civile, appel d'offres n° APO-2019-012, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc., conformément à la demande publique de soumissions 1307296, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 7 octobre 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 44 578,38 \$, plus les taxes applicables;

D'affecter les revenus de subventions de 14 500 \$ des volets 1 et 2 du Programme d'aide financière en soutien des actions de préparation aux sinistres en sécurité civile au poste budgétaire 01-381-23-001;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-230-10-419;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-422

GREFFE — APPEL D'OFFRES N° APO-2019-011 — DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL — SECTEUR EST

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé l'appel d'offres public n° APO-2019-011 visant à recevoir des soumissions pour la démolition et la construction d'un complexe multifonctionnel — Secteur Est;

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2019 la Ville a reçu les soumissions suivantes :

1. Ronam Constructions inc. 8 175 000 \$ plus taxes;
2. Les Entreprises QMD inc. 9 886 200 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Ville a procédé à l'analyse de la conformité de la plus basse soumission, soit celle déposée par Ronam Construction inc., conformément à l'article 1.17.2 du devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette analyse, la Direction générale fait la recommandation au conseil municipal de ne pas retenir la plus basse soumission, déposée par Ronam Construction inc., pour le motif qu'elle est jugée non conforme suivant l'article 1.17.4 c) du devis de l'appel d'offres qui se lit comme suit :

« 1.17.4 Conditions de conformité

Toute soumission sera jugée non conforme et automatiquement rejetée dans les cas suivants :

...

c) elle est conditionnelle ou restrictive quant aux exigences des documents d'appel d'offres; »

CONSIDÉRANT l'écart important entre les coûts estimés à 7 000 000 \$ et les coûts soumis par le deuxième soumissionnaire, soit Les Entreprises QMD inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE rejeter la plus basse soumission, déposée par Ronam Construction inc., pour motif de non-conformité suivant l'article 1.17.4 c) du devis;

DE ne pas retenir la deuxième soumission, déposée par Les Entreprises QMD inc. en raison de son coût trop élevé par rapport aux coûts estimés;

QUE le Service du greffe soit mandaté d'informer les soumissionnaires en leur transmettant une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-423

TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT — HONORAIRES PROFESSIONNELS PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2018 — LOT 2 (PM 18-320-22)

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 60631496 de l'entreprise Tetra Tech QI inc., au montant de 25 013,28 \$, plus taxes, datée du 25 septembre 2019, conformément à l'appel d'offres n° APO-2017-040 (pm 18-320-002)

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 23-040-42-721;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier ou sa remplaçante à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-424

TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT — HONORAIRES PROFESSIONNELS — PROLONGEMENT DE LA RUE NAUTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° G731 de l'entreprise Les consultants GEN+ Inc., au montant de 11 500,00 \$, plus taxes, datée du 24 septembre 2019, conformément à l'offre de service OS-1473 du 28 mars 2019, accordée de gré à gré;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 02-320-10-410;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier ou sa remplaçante à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2019-425

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-600 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-600 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général.*

Le maire présente et dépose le projet du Règlement.

2019-426

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-601 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-601 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.*

Le maire présente et dépose le projet de Règlement.

2019-427

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-602 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 138

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-602 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la limite de vitesse sur une partie de la Route 138.*

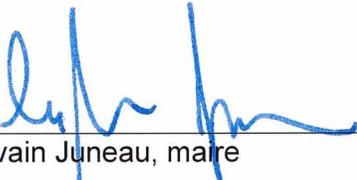
Le maire présente et dépose le projet de règlement.

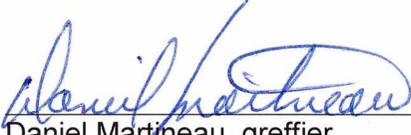
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 41.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier